Cinquante troisième année. - N° 215 A Jeudi 7 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 406

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BÉZIERS

Ventes et cessions

430 181 099 RCS Béziers.
A D A P T AIDE A DOMICILE ASSISTANCE A LA PERSONNE TRANSPORT.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 50000 EUR.
Adresse : 7, avenue Pierre Verdier, 34500 Béziers.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEZIERS du 10 septembre 2019, la société A D A P T AIDE A DOMICILE ASSISTANCE A LA PERSONNE TRANSPORT, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à BEZIERS (34500), avenue Paul Verdier, n°7, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS, sous le n°430 181 099 et la société A.P.A.D AIDE A LA PERSONNE AIDE A DOMICILE, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est à BEZIERS (34500), avenue Georges Clemenceau, n°52 immatriculée sous le numéro 809 461 643 RCS BEZIERS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société A.P.A.D AIDE A LA PERSONNE AIDE A DOMICILE par la société A D A P T AIDE A DOMICILE ASSISTANCE A LA PERSONNE TRANSPORT. La société A.P.A.D AIDE A LA PERSONNE AIDE A DOMICILE ferait apport à la société A D A P T AIDE A DOMICILE ASSISTANCE A LA PERSONNE TRANSPORT de la totalité de son actif, soit 247.996 €uros, à charge de la totalité de son passif, soit 258.958 €uros. La valeur nette des apports s'élèverait à -10.962 euros. La présente fusion ne donne lieu à aucun rapport d'échange, aucune augmentation de capital et aucune prime de fusion. A noter un badwill de 50.000 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associé unique des deux sociétés qui est le même. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par A.P.A.D AIDE A LA PERSONNE AIDE A DOMICILE depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par A D A P T AIDE A DOMICILE ASSISTANCE A LA PERSONNE TRANSPORT. La société A.P.A.D AIDE A LA PERSONNE AIDE A DOMICILE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à

l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BEZIERS au nom des deux sociétés le 24 octobre 2019..

